

CANNES

ILE SAINTE HONORAT

Alpes Maritimes

26

Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 17 septembre 1941

Propriété

Privée : Congrégation des Cisterciens de l'Immaculée Conception

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

- MHC chapelle St-Sauveur (12/07/1886)
- MHC chapelle de la Trinité (12/07/1886)
- MHC château (1875)
- MHC four à boulet (22/10/1908)

Autres protections au titre des sites sur la commune

- MHC tour du Suquet, chap. Ste-Anne, église N-D de l'Espérance (28/07/1937)
- MHC fort, puits, espace zone militaire (27/07/1927)
- MHI batterie de la Convention-île Ste-Marguerite (06/06/1933)
- MHI chapelle de la Miséricorde (06/06/1933)
- SC ouvrages couronnant le mamelon du Suquet (A 13/12/1921)
- SC L'île Ste-Marguerite et sa forêt (A 17/03/1930)
- SC butte de St-Cassien (A 04/08/1936)
- SC parties du DPM (A 04/06/1964)
- SI Promenade de la Croisette (11/05/1944)
- SI ensemble littoral Ouest(10/10/1974)



Photos : [at.PM/JMM]

COMPOSANTES DU SITE

Motivation de la protection

L'île et son institution monastique millénaire sont un élément patrimonial, historique et esthétique majeur de la région. Si le monastère en lui-même présente un intérêt limité, la forteresse, les diverses chapelles médiévales, la pinède avec ses clairières de vigne, d'olivier et de lavande forment un ensemble harmonieux.

C'est au cours de l'année 1936, sur l'initiative apparemment du Ministère des Beaux-Arts, que débutent les discussions menant au classement de l'île dans sa globalité, le périmètre du classement ayant été discuté (courriers du Révérentissime de 1937 et 1938). Une certaine confusion quant à la nature du propriétaire effectif du château, un projet de vente de parties de l'île, du monastère fortifié en particulier, (rapport à la CDS de 1934) à un tiers non identifié, serviront de catalyseur au classement.

Etat actuel

L'île est toujours occupée par une communauté de moines, dont la présence et les travaux agricoles assurent une gestion complète du site. Le monastère fortifié a été partiellement restauré depuis le classement.

L'ONF participe à la gestion forestière des lieux.

Observations

Le Domaine Public Maritime de l'île n'est pas classé.

LOCALISATION ET PERIMETRE

Cadastre ancien :

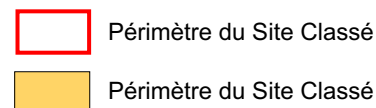
Arrêté du 17 septembre 1941 : «L'île de Saint-Honorat est classée parmi les Sites dont la conservation présente un intérêt général. Ce classement s'étend à l'ensemble des immeubles nus et des façades et toitures des immeubles bâtis, ainsi qu'aux plantations d'arbres, appartenant à la communauté de l'Abbaye de Lérins.

Toutefois en ce qui concerne les bâtiments situés à l'intérieur de la clôture, pourront être exécutés sans autorisation préalable tous travaux d'entretien, de transformation, d'appropriation ou de construction qui, par leur hauteur ou leur emplacement, ne seraient pas visibles de la mer, de l'Île de Sainte-Marguerite, ou des parties de l'Île Saint-Honorat accessibles au public.

En outre, les terrains actuellement consacrés aux cultures et vignobles pourront continuer à être réservés à cet usage.»

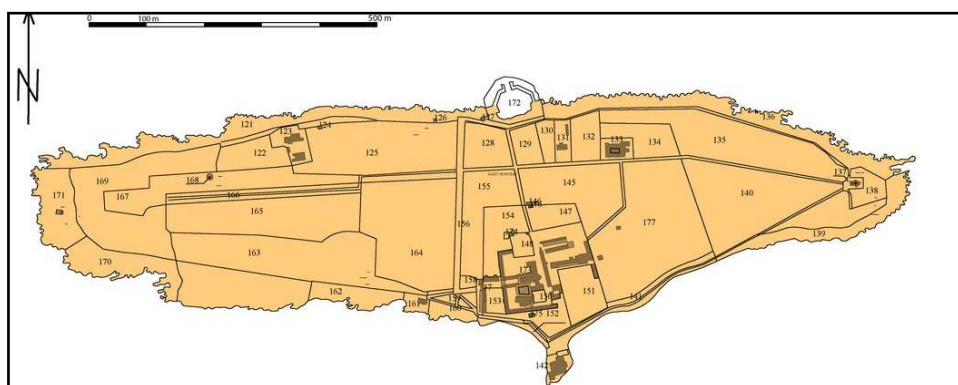
Cadastre actuel :

Parcelles 121 à 142, 145 à 148, 150 à 171, 173 à 176 de la section DL.

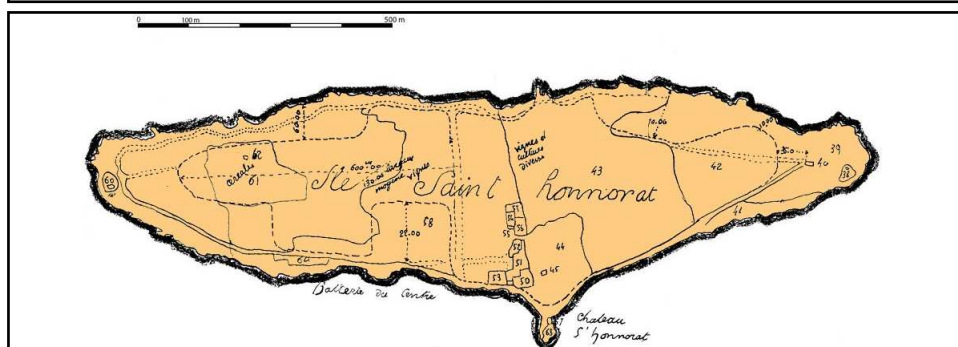


SITUATION Source : IGN - scan25

**CADASTRE
ACTUEL**



**CADASTRE
ANCIEN**



Juillet 2007